



Office national du film du Canada

2015-2016

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2015

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2015-2016. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

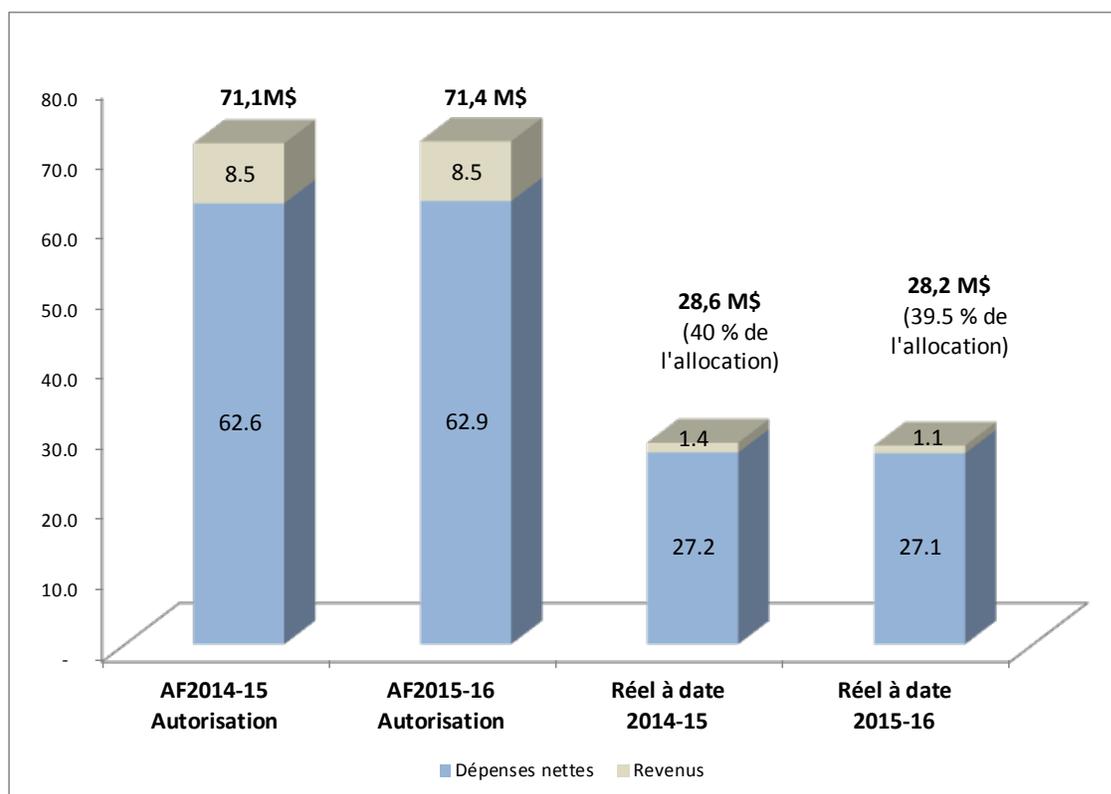
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée au 30 septembre 2015.



Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2015-2016 avec un total de dépenses brutes prévues de 71,4 millions de dollars représentant une augmentation de 0,3 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Le montant total des dépenses prévues inclut un report de fonds de 3,3 millions en 2015-2016. En 2014-2015, les autorisations disponibles comprenaient un report de fonds de 2,7 millions et un montant de 0,4 millions pour les financements des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF prévu en 2018.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du deuxième trimestre 2015-2016, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 2e trimestre se situent à 0,6 millions de dollars comparé à 0,8 millions l'année précédente, une diminution de 0,2 millions.

La diminution s'explique principalement par une diminution des revenus du trimestre dans le domaine de la télévision causée par la réduction des créneaux consacrés au documentaire unique.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2e trimestre 2015-2016 ont diminué légèrement par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 14,6 millions de dollars. Les diminutions proviennent principalement des dépenses de location et des dépenses salariales.

La baisse des dépenses salariales s'explique par la restructuration annoncée en mars 2015.

La diminution des dépenses de location est principalement liée à la réduction des espaces dans le cadre d'un nouvel accord d'occupation au bureau principal de Montréal .

L'augmentation des services publics, fournitures et approvisionnements est due à l'achat de ruban de stockage de données en lien avec la migration de fichier de films numériques vers une technologie de stockage LT06.

La hausse des dépenses d'acquisition de machines et de matériel est justifiée par l'achat des matériels qui était auparavant sous forme de location.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les risques externes auxquels l'ONF fait face demeurent stables : la baisse de ses revenus et la réduction de son autorisation parlementaire sont les principaux risques dans le cadre de son profil de risque organisationnel. L'industrie audiovisuelle et l'ONF subissent une baisse des revenus causée par la transition de la distribution traditionnelle vers le numérique.

C'est pourquoi, dans un tel environnement, l'ONF travaille activement à développer de nouveaux modes de financement et à tirer parti des nouvelles plateformes de diffusion afin d'assurer son autonomie financière et de se donner les moyens de réaliser pleinement son mandat. D'autre part, l'ONF poursuit les démarches pour développer des partenariats afin d'accroître sa capacité de production.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

En tant qu'organisme public, l'ONF témoigne d'un engagement solide et soutenu à l'endroit du secteur éducatif. L'agence travaille continuellement à l'élaboration et la bonification de contenu pour les professionnels de l'éducation et le bassin d'abonnés à CAMPUS au Canada. Les efforts se poursuivent également pour accentuer sa présence sur le marché de l'éducation aux Etats-Unis.

L'année courante se veut également une année de transition pour la plateforme de diffusion numérique « onf.ca » vers le commerce électronique avec le lancement d'un nouveau catalogue de documentaires en location numérique aux consommateurs canadiens.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Afin de faire face aux pressions financières occasionnées par les révisions salariales anticipées et non financées ainsi que la relocalisation de plusieurs de ses bureaux, l'ONF a mis en œuvre un plan stratégique financier pour les 4 prochaines années. En mars 2015, l'ONF a annoncé une réorganisation de ses activités afin d'assurer sa stabilité financière. Les ateliers éducatifs offerts dans les villes de Montréal et de Toronto se sont terminés à la fin du premier trimestre. Par ailleurs, plusieurs postes, dont 5 postes de direction, ont été abolis et la structure organisationnelle a été simplifiée.

Approuvé par :



Claude Joli-Coeur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
l'Office national du film

Montréal, Canada

Le 30 novembre 2015



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 30 novembre 2015

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)			
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	62 955 237	14 014 437	27 072 066
Autorisations budgétaires totales	62 955 237	14 014 437	27 072 066
Autorisations totales	62 955 237	14 014 437	27 072 066

	Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 * **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 **	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre **
	62 603 652	13 819 091	27 219 979
	62 603 652	13 819 091	27 219 979
	62 603 652	13 819 091	27 219 979

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014 *	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre *
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	38 561 600	9 423 178	18 394 628	37 987 994	9 522 004	18 662 524
Transports et communications	3 274 494	641 459	1 173 684	3 284 196	560 235	922 897
Information	498 207	73 963	149 496	550 117	72 248	119 025
Services professionnels et spéciaux	13 929 168	2 050 281	3 063 164	13 970 439	2 043 280	3 455 035
Location	8 274 790	1 498 903	3 208 341	8 299 308	1 659 073	3 428 792
Services de réparation et d'entretien	1 377 719	172 287	961 094	1 381 801	232 192	1 033 596
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 151 752	247 226	387 081	1 155 165	140 857	297 175
Acquisition de machines et de matériel	3 479 241	314 728	577 423	3 489 549	194 606	396 163
Paiements de transfert	0	0	0	83 161	34 375	39 375
Autres subventions et paiements	860 713	154 673	239 902	854 367	156 945	288 719
Dépenses budgétaires brutes totales	71 407 683	14 576 700	28 154 814	71 056 098	14 615 815	28 643 301
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	562 263	1 082 748	8 452 446	796 724	1 423 322
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	562 263	1 082 748	8 452 446	796 724	1 423 322
Dépenses budgétaires nettes totales	62 955 237	14 014 437	27 072 066	62 603 652	13 819 091	27 219 979